

000064

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215902073-20221202-2022_64-DE



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

**PROGRAMMATION
TFPB (TAXE FONCIERE
SUR LES PROPRIETES
BATIES) 2022**

**CONVENTION
PARTENARIALE
RELATIVE A LA
PARTICIPATION
FINANCIERE DE LA
SOCIETE
IMMOBILIERE DE
L'ARTOIS HABITAT
(SIA HABITAT) POUR
LA REQUALIFICATION
DES ETANGS DE LA
CITE THIERS A
ESCAUTPONT**

Date de la convocation
Le 07 Octobre 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Le Maire ou le Président
informe que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de LILLE dans
un délai de 2 mois, à compter
de la présente publication par
courrier postal (CS 62039
59014 cedex, 5 Rue Geoffroy
Saint-Hilaire, 59000 LILLE) ;

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le

02 de décembre 2022
publiée ou notifiée le

03 de décembre 2022
Document certifié conforme,
Le Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 15 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Quinze Octobre à Huit heures Trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Daniel HERLAUD, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY (présente jusque 10h05), M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD (présent jusque 09 h 30), Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Didier MARMIGNON, Mmes Monique PASSET, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Sandrine PONCHANT-CODET, MM. Cédric LATOUCHE, Benjamin LECLERCQ (arrivé à 9 h 48), Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Virginie BERNUS (présente jusque 10 h 30).

Excusés : Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET à partir de 10h05), M. Jean-Claude LIETARD (pouvoir à M. Jean-Luc BULENS à partir de 09 h 30), Mmes Annie NOTELET (pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT (pouvoir à Mme Monique PASSET), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Michel RENARD), Benjamin LECLERCQ (pouvoir à M. Cédric LATOUCHE jusqu'à 9 h 48), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Mmes Virginie BERNUS (pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM à partir de 10 h 30), Tiffanie SURIA (pouvoir à M. Daniel HERLAUD).

Absents : M. Benamar TOUATI.

000064

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le **POLY-EL HIBSLO** numérique

ID : 059-215902073-20221202-2022_64-DE

Secrétaires de séances : Mmes Cath
DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire informe l'Assemblée que les bailleurs sociaux implantés dans les Quartiers Prioritaires Ville (QPV) : « BRUNEAUT », « CITE THIERS », « CITE SAINT JEAN » et « CITE LA PASTORALE » bénéficient d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Elle explique au Conseil Municipal qu'en contrepartie de cet allègement fiscal, les bailleurs sociaux doivent financer des actions d'intérêt général répondant à des objectifs de qualité de cadre de vie, d'insertion par l'emploi, de cohésion et de développement social en général.

Elle précise à l'Assemblée que :

- Ce dispositif est directement rattaché aux Contrats de Ville. C'est dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2023 de la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH) que la Société Immobilière de l'Artois HABITAT (SIA HABITAT) et la Commune inscrivent une convention portant sur les actions d'intérêt général financées via l'économie d'impôt dont bénéficie SIA HABITAT implantée dans le quartier prioritaire « BRUNEAUT ». 160 logements propriétés dudit bailleur, sont en effet concernés et éligibles à l'abattement de la TFPB, soit une somme de 10 799,00 € par an.
- Cette enveloppe budgétaire (10 799,00 €) est mobilisée pour financer diverses actions s'adressant directement aux habitants du Quartier Prioritaire, en l'occurrence la requalification des étangs de la Cité Thiers.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il s'agit d'une démarche concertée avec la Commune et l'Association « LES BLONGIOS ». C'est aussi une démarche interbailleurs partagées entre la SIGH, la Société Immobilière de l'Artois HABITAT (SIA HABITAT) et Maisons et Cités.

Elle ajoute que :

- D'une part, le présent partenariat porte sur la mise en place d'un projet de requalification du site naturel des étangs situés à proximité d'une ancienne cité d'habitations minières (Thiers).
- D'autre part, ce projet se définit autour de DEUX axes :
 - ✓ AXE 1 : Préserver l'espace naturel et son potentiel de biodiversité, améliorer le cadre de vie.
 - ✓ AXE 2 : Mener des actions collectives de sensibilisation et d'éducation à la nature et à l'environnement.

Madame le Maire précise également que ce projet sera développé par le biais d'une dynamique collective, partenariale et citoyenne, et co-construit avec les habitants du quartier dont le souhait est de créer des lieux collectifs et conviviaux autour des étangs.

Elle présente au Conseil Municipal les objectifs de l'opération :

1. Définir un projet participatif « VERT ET ECO-RESPONSABLE », en lien avec les habitants et les acteurs économiques du quartier.
2. (re)tisser un lien social avec des habitants de tous âges issus du quartier.
3. Améliorer le cadre de vie des locataires dans une démarche où chaque partie prenante est acteur et rend acteur.

Madame le Maire indique à l'Assemblée que deux phases ont été définies et seront menées par l'Association « LES BLONGIOS » :

1. Une phase de concertation visant à établir un diagnostic écologique sur la base de réunions de concertations avec les partenaires et les habitants.
2. Une phase d'actions mises en œuvre sous différentes formes de chantiers :
 - ✓ Chantiers Grands Publics.
 - ✓ Chantiers de groupes constitués.
 - ✓ Formations à destination des agents techniques.

Elle informe le Conseil Municipal que :

- ✓ Le coût d'objectif global du projet de requalification des Etangs de la Cité Thiers à ESCAUTPONT s'élève à 20 332,00 € pour 2 ans (hors désencombrement et nettoyage du site).
- ✓ Les autres bailleurs présents sur la Commune d'ESCAUTPONT (SIGH ainsi que MAISONS et CITES) s'engagent à apporter une participation financière au projet, dans le cadre de leur programmation TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

A ce titre, la SIA HABITAT apportera une aide financière d'un montant de : 3 389,00 € par an, soit 6 778,00 € pour les 2 ans.

Subséquent, Madame le Maire présente à l'Assemblée un projet de convention partenariale tripartite (la Commune d'ESCAUTPONT, la SIA HABITAT et l'Association « LES BLONGIOS ») relative à la Participation financière de la SIA HABITAT pour la requalification des Etangs à ESCAUTPONT. Cette dernière définit les droits et obligations de chaque partie. Elle est conclue pour une durée de 2 ans (2022 et 2023).

000064

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID : 059-215902073-20221202-2022_64-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A L'UNANIMITE ;

APPROUVE le projet de convention suscitée.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention partenariale relative à la Participation financière de la SIA HABITAT pour la requalification des Etangs à ESCAUTPONT.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. NEGRAND-DELHAYE.